

PROCEDURE D'INSCRIPTION

1. Vous pouvez télécharger le formulaire de pré-inscription sur notre site internet dans la rubrique « Inscription ».
2. Le formulaire, complété et signé, est à nous retourner **par voie postale**, à l'adresse suivante : Ecole l'Odysée, 242 route départementale Villa Reine, 67210 NIEDERNAI.
3. L'équipe vous contactera courant du mois de mars de l'année précédant la rentrée scolaire afin de planifier **un entretien avec vous et votre enfant** courant du mois d'avril/ mai.
4. **Une immersion de 2 jours** au sein de notre établissement sera organisée courant du mois d'avril/ mai. L'objectif est de faire connaissance avec votre enfant, de comprendre quels sont ses besoins et de s'assurer que l'équipe pédagogique est en mesure d'y répondre.
5. En cas d'acceptation, le complément du dossier vous sera envoyé (contrat + règlement intérieur + pièces justificatives à joindre) courant du mois de mai/juin. Il est à nous retourner accompagné du versement des frais d'inscription de 75€ et des frais de fourniture de 150€ tenant lieu de confirmation.
6. **Les places par classe sont limitées.** Nous avons donc mis en place une liste d'attente sur laquelle vous pourrez vous inscrire ce qui nous permettra de vous contacter en cas de désistement.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION

- La demande d'inscription
- Les bulletins scolaires de l'année en cours + de l'année N-1
- Les derniers bilans / comptes-rendus en cas de suivi chez l'orthophoniste / psychologue / ergothérapeute / graphologue etc...
- La feuille d'imposition de l'année N-1 pour établir les frais de scolarité (sauf pour les revenus supérieurs à 90 000€)

Est-ce que votre enfant a besoin d'un accompagnement spécifique et/ ou présente un trouble DYS, TDA/TDAH, TSA, profil HPI/ HPE ? Si oui, a-t-il été diagnostiqué (dans ce cas, merci de fournir le/les bilan(s) avec le dossier de pré-inscription) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

▪ **PARENT 1 :**

Mr Mme NOM : Prénom :

Lien de parenté avec l'élève : Père Mère Autre :

Adresse :

Code postale : Commune :

Adresse mail :

Tél. domicile : Tél. portable :

Situation familiale : Marié(e) Vie maritale Pacsé(e) Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Profession :

Quelles sont les raisons pour lesquelles vous envisagez d'inscrire votre enfant au sein de notre établissement ?

.....
.....
.....
.....
.....

Quelles sont vos attentes auprès de l'Odysée ?

.....
.....
.....
.....
.....

▪ **PARENT 2 :**

Mr Mme NOM : Prénom :

Lien de parenté avec l'élève : Père Mère Autre :

Adresse :

Code postale : Commune :

Adresse mail :

Tél. domicile : Tél. portable :

Situation familiale : Marié(e) Vie maritale Pacsé(e) Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Profession :

Quelles sont les raisons pour lesquelles vous envisagez d'inscrire votre enfant au sein de notre établissement ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelles sont vos attentes auprès de l'Odyssee ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FRERES / SOEURS

| NOM | Prénom | Date de naissance | Situation scolaire ou professionnelle |
|-----|--------|-------------------|---------------------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Une autre demande d'inscription au sein de notre école a-t-elle été déposée pour l'un de ces enfants ?

OUI, inscription en classe de..... NON

IV. LES FRAIS DE SCOLARITE

Etant une école privée hors contrat, nous n'avons aucune subvention de l'état. Le financement de notre établissement provient donc exclusivement des frais de scolarité. Ils permettent de financer les frais de personnel (enseignant et non enseignant), le loyer et les charges y afférentes, l'entretien et les réparations diverses des locaux, les achats destinés à augmenter la qualité d'accueil des élèves.

Ces frais de scolarité sont à verser mensuellement par prélèvement à compter de la date d'arrivée de votre enfant et sur 12 mois ou en une fois dès la rentrée.

Ils varient en fonction du revenu fiscal de référence de l'année N-1 :

| Revenu fiscal de référence | Frais de scolarité pour le 1er enfant | | Frais de scolarité pour le 2ème enfant* | | Frais de scolarité pour le 3ème enfant** | |
|----------------------------------|---------------------------------------|----------------------------|---|----------------------------|--|----------------------------|
| | Frais de scolarité mensuels | Frais de scolarité annuels | Frais de scolarité mensuels | Frais de scolarité annuels | Frais de scolarité mensuels | Frais de scolarité annuels |
| Inférieur à 27 478€ | 350 € | 4 200 € | 280 € | 3 360 € | 263 € | 3 150 € |
| Compris entre 27 479€ et 49 999€ | 450 € | 5 400 € | 360 € | 4 320 € | 338 € | 4 050 € |
| Compris entre 50 000€ et 89 999€ | 550 € | 6 600 € | 440 € | 5 280 € | 413 € | 4 950 € |
| Supérieur à 90 000€ | 650 € | 7 800 € | 520 € | 6 240 € | 488 € | 5 850 € |

**une réduction de 20% est appliquée sur les frais de scolarité du 2^{ème} enfant*

***une réduction de 25% est appliquée sur les frais de scolarité du 3^{ème} enfant*

En cas de séparation des parents, le calcul prend en considération l'addition des revenus fiscaux des deux parents.

Votre revenu fiscal de référence de l'année N-1 est de

Vos frais de scolarité relatifs à l'inscription de votre enfant s'élèvent donc à par mois sur 12 mois soit par an.

V. LE PERISCOLAIRE

Le périscolaire est un service proposé par l'Association de l'école.

Il est gratuit et destiné exclusivement aux enfants qui sont inscrits au sein de notre établissement.

Il est géré directement par les parents dont les enfants sont inscrits au périscolaire.

Chaque parent devra assurer des permanences et prendre en charge le groupe d'enfants présents au périscolaire via un système de roulement à l'année, à raison de deux parents par permanence.

La fréquence des interventions variera d'une année sur l'autre en fonction du nombre d'inscrits.

L'inscription au périscolaire est un engagement à l'année. Une feuille d'inscription est remise aux parents avant la rentrée scolaire ainsi qu'un planning des permanences à compléter en début d'année.

Pour pouvoir bénéficier du périscolaire, chaque enfant doit être assuré. Les parents doivent fournir une attestation qui stipule que leur assurance couvre également le temps du périscolaire de 16h30 à 18h.

Envisagez-vous d'inscrire votre enfant au périscolaire ? :

NON

OUI : A quelle fréquence ?